



Conseil Municipal du 28 Mars 2023

PROCÈS-VERBAL

Le vingt-huit mars deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, FERRIERE Bernadette, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, SIONNEAU Jacques, DANTHOIS Nicole, ROY Laëtitia, ETAVARD Michel, FAZILLEAU Christian, MALOSSE Christina, DIGUET Anne-Lise, ALVAREZ Déborah, FAUCON Amélie et VIOLEAU Quentin.

Excusée : GATARD Catherine.

Secrétaire de séance : ROY Laëtitia

Convocation : le 24 Mars 2023

Publié le : 27 Avril 2023

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2022 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- **Vote des taux des taxes**
- **Budget Commune :**
 - ❖ **Approbation du compte administratif et compte de gestion 2022,**
 - ❖ **Affectation du résultat,**
 - ❖ **Vote du budget 2023**
- **Mission « argent de poche »**
- **Tarifs salles « associations »**
- **Travaux de voirie 2023**
- **Adhésion service commun «DSI» (Systèmes d'informations) de l'Agglo2b**

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

Dépenses :

- Remplacement par Bailly de Nueil-Les-Aubiers, du chauffe-eau du locatif au 3 Rue Marie Millasseau pour 724,19€ TTC.
- Commande d'un bac gastro + 3 grilles pour l'armoire chaude de la salle l'Andrésienne pour un montant total de 58,80€ TTC
- Commande d'un panneau plexi auprès de « Frouin publicité » pour un montant de 220,20€ TTC.

✓ **Vote des taux de taxes directes locales.**

Pour rappelle que les taux communaux des taxes foncières (bâti et non bâti) ont subi une augmentation d'un point en 2022.

Le Maire informe son conseil qu'à compter de 2023, les communes doivent de nouveau voter le taux de la taxe d'habitation après son gel entre 2020 à 2022 à hauteur de celui de 2019.

Les communes peuvent maintenir leur taux de TH antérieur ou bien le faire évoluer à la hausse ou à la baisse suivant certaines conditions.

Il est rappelé les taux actuels :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	31.44
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB)	43.53
taxe d'habitation (THRS)	9.51

Il est ensuite constaté que le maintien des taux n'empêchera pas l'augmentation des taxes foncières du fait de :

- **La décision de l'état d'augmenter les valeurs des bases locatives de 7,1% pour 2023 ;**
- **Les éventuelles hausses des taux des autres collectivités territoriales.**

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de conserver les mêmes taux d'imposition communaux pour l'année 2023.

✓ Approbation des comptes administratifs 2022 du budget principal.

Le compte administratif est présenté selon le tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement

Charges à caractère général	76 133 €
Charges de personnel	103 235 €
Atténuations de produits	15 471 €
Opération d'ordre entre section	8 525 €
Autres charges gestion courante	73 821 €
Charges financières	5 329 €
TOTAL	282 514 €

Recettes fonctionnement

Remboursement charges du	15 769 €
ventes diverses	7 461 €
Revenu des impôts	253 162 €
Dotation et participation de l'Etat	107 779 €
Produits gestion courante	28 386 €
TOTAL	412 556 €

Résultat de la section de fonctionnement : 130 042.34€

+ 582 219.34€ (excédent antérieur)

= 712 261.68€ (nouvel excédent)

Dépenses investissement

Nouveau site internet	2 328,00 €
Emprunts (en capital)	15 133,49 €
"Acquisition de matériel" (guirlandes, défibrillateur...)	3 841,09 €
Opération "Travaux de voirie" (Rue du Sabotier et terrain de pétanque)	35 455,50 €
Opération "Travaux de bâtiment"	2 228,40 €
Opération"Acquisition de terrain"	864,00 €
Opération "Eclairage public"	1 252,12 €
Opération "Aménagement abords de la salle polyvalente"	367 860,81 €
opération "Lotissement" (maîtrise d'œuvre - voirie...)	7 521,84 €
opération "Rénovation salle polyvalente"	774 787,56 €
Total dépenses	1 211 272.81 €

Recettes investissement

Virement du fonction N-1	171 381,23 €
FCTVA	22 524,50 €
Taxe d'aménagement	873,00 €
Amortissement	8 048,82 €
Aide du département pour les travaux d'aménagement des abords de la salle (amende de police)	31 802,78 €
Aide du département pour les travaux d'assainissement de la salle (cap relance)	7 667,52 €
Intégration frais d'étude	658,30 €
Emprunts pour les travaux de "rénovation salle polyvalente"	565 000,00 €
Total recettes	807 956.15 €

Résultat de la section d'investissement :

- 403 316.66 €

Déficit N-1

- 285 919.27 €

« Reste à réaliser » (Commandes passées mais non payées) :

- 77 019,49 €

« Reste à réaliser » (Subventions en attente de versement) :

+ 638 120,96€

Nouveau résultat 2022 (Déficitaire)

- 128 134.46 €

M. le Maire a quitté la séance pendant le vote du conseil présidé par Madame la Première Adjointe.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget communal.

✓ **Approbation du compte de gestion de M. le Percepteur.**

Il est précisé que le compte de gestion est identique au compte administratif qui vient d'être voté.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget communal réalisé par M. le Percepteur.

✓ **Affectation des résultats**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement peut faire l'objet d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal a décidé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au compte d'investissement pour combler son déficit 2022 pour la somme de 128 134.46 € et ensuite laisser le solde au compte de fonctionnement pour un montant de 584 127.22 €

✓ **Vote du budget primitif 2023 du budget Communal.**

Après avoir entendu le compte administratif et l'affectation du résultat, Monsieur le Maire présente la proposition détaillée du budget pour 2022 aux élus.

Vue d'ensemble du budget présenté :

section FONCTIONNEMENT Budget 2023			
DÉPENSES		RECETTES	
DEPENSES BUDGETEES :	703 322,09		
	+		
Recettes non attribuées virées à l'investissement	233 609,44		
	=		
TOTAL BUDGET DEPENSES :	936 931,53	TOTAL BUDGET RECETTES :	936 931,53

section INVESTISSEMENT Budget 2023			
DÉPENSES		RECETTES	
Propositions nouveaux crédits :	1 057 242,70	Propositions nouveaux crédits :	496 141,23
	+		+
Crédits de report :	77 019,49	Crédits de report :	638 120,96
	=		=
TOTAL BUDGET DEPENSES :	1 134 262,19	TOTAL BUDGET DEPENSES :	1 134 262,19

Délibération :

Après consultation des propositions faites par M. Le Maire, le conseil municipal :

- **ADOpte** le budget présenté.

✓ **Renouvellement dispositif « argent de poche »**

La Commune participe depuis 2018 à ce dispositif. Les élus ont décidé de renouveler le dispositif proposé par la Mission Locale du Bocage Bressuirais intitulé « Mission Argent de Poche » à destination des jeunes de 16 à 17 ans.

18 jeunes, dont les tâches et l'encadrement seront à définir, sont potentiellement concernés.

En contrepartie des tâches réalisées, les jeunes percevront une gratification de l'ordre de 15€ par demi-journée de travaux de 3h.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **VALIDE** La reconduction du dispositif pour l'année 2023.

✓ **Tarifs des locations de salles pour les associations**

Depuis de nombreuses années, une gratuité par an est appliquée à chaque association de la Commune qui organise une manifestation à but lucratif. Les autres manifestations organisées dans l'année étaient facturées selon le même tarif que pour les particuliers.

Vu les nouveaux tarifs de location votés pour la salle l'Andrésienne,

Vu les nombreuses interpellations des associations de la Commune, sur les coûts importants de ces tarifs,

Vu la concertation organisée avec les représentants des associations le 16 Février dernier,

Vu l'estimation du coût en électricité d'une journée d'utilisation qui s'élève à 146€,

Vu la volonté du conseil municipal de conserver le dynamisme du tissu associatif, le maintien des manifestations organisées par les associations, et ne pas les priver de bénéfices ;

Le Maire propose d'appliquer pour l'année 2023, un tarif spécial pour les associations de la Commune qui organisent une manifestation à but lucratif, afin de les sensibiliser sur le coût énergétique, comme suit :

- Gratuité pour la 1ère utilisation annuelle,
- A partir de la 2ème utilisation de la salle l'Andrésienne, le tarif de location est proposé à 100€

Les manifestations à but non lucratif conservent leur gratuité.

Délibération :

Après avoir longuement délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus,
- **DÉCIDE** d'appliquer, pour 2023, un forfait de 100€ pour les associations de la Commune, à compter de leur 2^{ème} manifestation à but lucratif.

✓ **Travaux de voirie 2023**

Suite au travail de la Commission « Voirie », Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des divers menus travaux de voirie s'avèrent nécessaires :

- L'Ilot de l'Impasse du Terrier,
- Un arasement des accotements à la salle l'Andrésienne pour permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales,
- Le remblayage d'un accès à la Bottière,
- Un air de retournement au Bâtiment,
- La placette du Monument aux Morts,
- La signalisation verticale et horizontale des arrêts de bus (Le Puy Thareau, la Place Atribus et le Foyer)

2 entreprises de TP ont été consultées pour ces petits travaux. L'entreprise CHARIER TP présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 19 151,78€ HT (soit 22 982,14€ TTC).

Monsieur Luc RAMBAUD n'a pas participé à la présente délibération.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la proposition établie par l'entreprise CHARIER TP pour la réalisation de ces travaux de voirie 2023 pour un montant de 19 151,78€ HT (soit 22 982,14€ TTC).

✓ **Adhésion service commun « DSI » (Systèmes d'informations) de l'Agglo2b**

L'agglo2b propose un nouveau service commun en matière de recours aux prestations informatiques. 2 solutions sont offertes aux Communes :

1. Soit par adhésion directe au Service commun DSI, au moyen d'une convention d'adhésion. Le coût du service informatique de l'agglo est divisé par le nombre de postes informatiques de chaque Commune qui font le choix d'adhérer. Il est à ce jour évalué à 694.44€/an/poste. Ce coût est réévalué tous les ans en fonction du nombre d'adhérents et du coût de revient du service.

Cette formule englobe tous les services proposés et toutes les interventions effectuées au cours de l'année et le temps passé pour ces interventions.

- Dépannage informatique
- Système de sauvegarde
- Protection contre la cyber-attaque
- Tarifs privilégiés auprès d'opérateurs téléphoniques
- Conseil et expertise (de proximité) en informatique et téléphonie

La Commune s'engage sans limites de durée, mais peut sortir du service commun à tout moment après un préavis de 6 mois.

2. Soit en optant pour une adhésion à la carte suivant les besoins. Prestations facturées selon l'utilisation. Voici le détail des interventions proposées et le coût par heure qui y est associé

- Support (95€/heure) : Intervention pour répondre à des demandes d'incidents et/ou d'utilisations des outils informatiques tels que la messagerie, l'internet, l'accès à distance...
- Systèmes (195€/heure) : Assurer la maintenance du système informatique afin qu'il fonctionne correctement, et qu'il puisse être amélioré. Sa fonction principale est de gérer les différents moyens informatiques, de surveiller les réseaux et les serveurs, ainsi que la sécurité de l'ensemble du système d'informations.
- Données (205€/heure) : Accompagner la mise en œuvre d'une politique de gestion des données des collectivités : Plan de classement ; Nommage des fichiers ; Spécifications fonctionnelles pour les traitements automatisés des données ; Gestion des permissions et de la sécurité des données ; préparation à l'archivage ; Développement de processus spécifiques liés au traitement de l'information
- Ingénierie (255€/heure) : Etude, organisation et planification de projets, depuis leur phase de conception (faisabilité, risques, ...), jusqu'à son déploiement en s'appuyant sur des ressources internes et/ou externes.
- Formation (26€/heure et par agent) : Transmission des bonnes pratiques ; Apprentissage aux outils bureautiques ; Sensibilisation à la cybersécurité...

Décision :

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de ne retenir aucune des 2 propositions pour les raisons suivantes :
 - La Commune possède déjà un prestataire informatique
 - Le coût de l'adhésion reste élevé face au désintérêt des besoins liés aux prestations proposées
 - Les taux horaires des prestations à la carte sont démesurés

COMMUNICATION DU MAIRE :

Véhicules motorisés dans les chemins de randonnée : Le 25 Février dernier, un groupe important de moto-cross a divagué dans plusieurs chemins de randonnée ce samedi. Le passage bruyant et à vitesse excessive de ce groupe a alerté plusieurs habitants. Le Maire peut-il réglementer la circulation des véhicules motorisés dans les chemins de randonnée ? OUI, mais cette décision doit être fondée sur la protection des espaces naturels et/ou sur la tranquillité publique. L'interdiction ne peut pas porter sur la totalité des chemins de randonnée. Toutes portions interdites doivent être matérialisées par la pose de panneaux d'interdiction et de matériel approprié ne gênant pas le passage des usagers autorisés (barrière, chicanes, plots...). Cependant, un tel dispositif empêcherait les balades équestres. Le Maire ne souhaite pas dresser d'interdiction, mais prévoir avoir recours au bon sens des conducteurs d'engins motorisés pour ne pas emprunter des chemins de randonnée pour la sécurité des promeneurs et pour la protection des chemins.

Rencontre du CSC du Cerizéen avec les élus du territoire : Cette rencontre du 15 Mars dernier, a été l'occasion de présenter les comptes 2022 ainsi que les perspectives 2023 et 2023 en terme d'organisation vers une gouvernance associative. L'objectif est de faire évoluer la participation des Communes et réfléchir à un nouveau mode de financement. Le résultat financier de 2022 du CSC présente un petit excédent tenant compte d'une recette exceptionnelle. L'association a fait part de ses difficultés de recrutement. Une augmentation des salaires est envisagée pour être plus attractif. En 2024, il faudra prévoir une augmentation de la participation des Communes pour le fonctionnement de l'épicerie solidaire, selon l'inflation (actuellement à 1.83€/habitant).

Nichoirs pour Moineau friquet : Des nichoirs ont été installés sur le secteur de la salle du Foyer, dans le cadre d'un projet de protection et restauration des Moineaux friquets. En Mars, 7 de ces nichoirs ont disparu. Une plainte a été déposée. Cet acte intentionnel qui vient perturber le travail de protection de cette espèce protégée, est un délit puni par la loi et peut être sanctionné.

Escape game au Château de St Mesmin : Sur proposition de l'équipe du château, élus et agents des communes de St Mesmin et St André Sur Sèvre se retrouveront le vendredi 21 Avril pour tester le nouvel escape game qui sera proposé aux visiteurs. L'objectif premier est de créer un temps ludique et convivial au château entre à la fois les élus et le personnel des deux communes et aussi en profiter pour faire connaître un peu plus pour ceux qui ne connaissent pas ou peu le château.

Cinéma à 1€ : Etude pour un partenariat avec le cinéma de Cerizay. La ville de Cerizay, en partenariat avec le cinéma de Cerizay a mis en place la séance à 1€ pour les habitants de Cerizay, les lundis soir. La seule condition pour les habitants est de montrer un justificatif de domicile. Pas de jauge maximum. Le coût de la séance (pour le public) 1€. Le reste est pris en charge par la Commune de résidence de l'utilisateur, à raison de 3€/entrée. On a sollicité la Commune pour pouvoir bénéficier également de cette opportunité. Après concertation avec les élus, ces derniers ont décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Opération « nettoyage du cimetière » : A l'approche des Rameaux, le cimetière est beaucoup fréquenté. La municipalité a invité les Saint-Andrésiens et Saint-Andrésiennes, de tout âge, à participer à cette nouvelle opération de désherbage du cimetière communal le samedi 25 Mars. 15 courageux volontaires ont répondu présents à cette action citoyenne. Merci à eux pour leur implication.

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

Dates à retenir :

- Le 8 Mai : cérémonie commémorative au monument aux Morts
- Les 13 & 14 Mai : exposition de peintures, gravures, poteries, sculptures...aura lieu à la salle l'Andrésienne de 10h à 18h
- Le 14 Mai : Concert de chorale « Les Dames de Chœur » à l'église de St André Sur Sèvre à 16h
- Le Jeudi 3 Août : visite estivale

COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :

/

COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

/

La séance est levée à 23H00.

Prochain conseil municipal : le Mercredi 26 Avril 2023

Le Maire
Dany GRELLIER



La secrétaire de séance
ROY Laëtitia

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 Mars 2023

- **Délibération n° 2023-05** – Vote pour le maintien des taux de taxes directes locales – **Approuvée**
- **Délibération n° 2023-06** – Approbation du compte administratif 2022 du budget principal - **Approuvée**
- **Délibération n° 2023-07** - Approbation du compte de gestion 2022 (*dressé par le comptable public*) du budget principal - **Approuvée**
- **Délibération n° 2023-08** – Affectation du résultat de 2022 – **Approuvée**
- **Délibération n° 2023-09** – Vote du budget 2023 – **Approuvée**
- **Délibération n° 2023-10** – Dispositif « argent de poche » pour 2023– **Approuvée**
- **Délibération n° 2023-11** – Tarifs 2023 des locations de salles pour les associations – **Tarif voté**
- **Délibération n° 2023-12** – Travaux de voirie 2023 – **Approuvée**

ELUS PRESENTS :

ALVAREZ Déborah,
DANTHOIS Nicole,
DIGUET Anne-Lise,
ETAVARD Michel,
FAUCON Amélie,

FAZILLEAU Christian,
FERRIERE Bernadette,
GATARD Catherine,
GRELLIER Dany,
MALOSSE Christina,

PETIT Laurent,
RAMBAUD Luc,
ROY Laëtitia,
SIONNEAU Jacques,
VIOLEAU Quentin.

Le Maire
Dany GRELLIER



La secrétaire de séance
ROY Laëtitia

